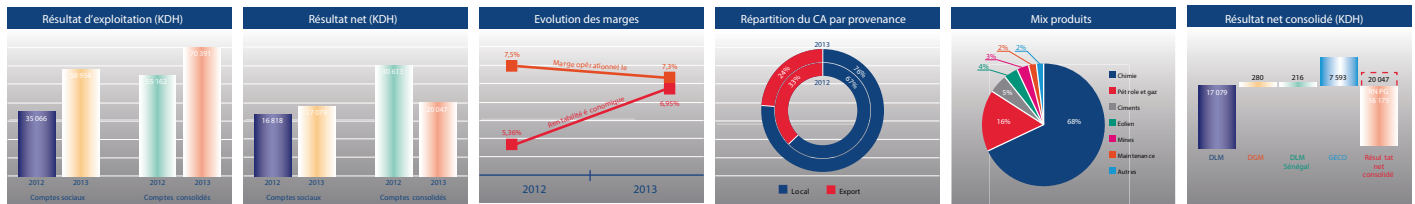




LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DELATTRE LEVIVIER MAROC S'EST RÉUNI LE 20 MARS 2014 SOUS LA PRÉSIDENTIE DE M. JEAN CLAUDE BOUVEUR POUR EXAMINER L'ACTIVITÉ ET ARRÊTER LES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2013. IL EN RESSORT CE QUI SUIT :



2013 Année de transition

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe est en forte croissance, + 47.4 %, à 436 MDH.

L'année 2013 a été marquée par une importante activité commerciale avec une hausse de la prise de commande à 937 MDH dont 27% réalisée hors du Royaume du Maroc.

Dans le cadre de son développement en Afrique, DLM a signé le 25 novembre 2013, une prise de participation majoritaire de 51% dans Gema Construct (GECO). Basée en Côte d'Ivoire et présente de façon permanente au Congo Brazzaville, GECO est un acteur majeur sur le marché de la construction métallique et ensembles industriels clé en main dans cette région en plein développement.

Montée en puissance de l'investissement de Tit Mellil

L'activité du Groupe Delattre Levivier Maroc reflétée par sa production, est en forte hausse de 77 % par rapport à 2012, et de 72 % au niveau de DLM comptes sociaux. Cela traduit d'une part le fonctionnement à plein régime de notre investissement à Tit Mellil au 2^e semestre et l'élargissement du périmètre de consolidation avec l'arrivée de GECO.

Le décalage entre le niveau de production et le chiffre d'affaires est lié à notre principe de comptabilité à l'achèvement qui exclut les projets entamés non encore livrés et comptabilisés dans la variation de stock. La montée en puissance progressive de l'investissement de Tit Mellil n'a cependant pas permis de solder certaines commandes en 2013 reportant ainsi à 2014 cette partie de chiffre d'affaires.

Le Résultat d'Exploitation est en hausse, tant au niveau des comptes sociaux, +68 % à 58.9 MDH qu'au niveau des comptes consolidés, +28 % à 70.4 MDH.

Le Résultat social avant Impôt est impacté par des charges financières importantes, par l'absence de gain de change relativement à l'an dernier, par un Résultat Non Courant négatif de -12.1 MDH constitué par l'annulation d'anciennes créances ainsi que par une provision pour risques.

Le résultat net part du Groupe a diminué par rapport à 2012 et ce à cause de la baisse de l'activité de DLM Sénégal.

Malgré ces éléments, le résultat avant impôt, comptes sociaux est en hausse de 23,6 % à 26.4 MDH. Le résultat net Comptes Sociaux est en hausse de 1.6% à 17.1 MDH.

Dividendes

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire une distribution d'un dividende de 5 DH par action pour soutenir le financement de la croissance.

Perspectives

Les exercices 2012 et 2013 ont été une période de fort développement tant au niveau des investissements avec le démarrage de l'usine de Tit Mellil après le déménagement qu'au niveau de notre déploiement géographique avec l'implantation en Côte d'Ivoire et au Congo Brazzaville.

Le carnet de commande au 1^{er} janvier 2014 est de 1.660 MDH contre 1.327 MDH au 1^{er} janvier 2013 assurant ainsi le chiffre d'affaires des deux prochains exercices

En 2014 et 2015, DLM a comme objectif de renforcer le fond de roulement, de diminuer l'endettement à court terme et optimiser les dépenses de fonctionnement.

Le chiffre d'affaires 2014 devrait profiter d'une part de la bonne activité commerciale de 2013 mais aussi du rattrapage du CA initialement planifié sur 2013 pour atteindre la valeur de 844 MDH associé à un Résultat d'Exploitation de 54.1 MDH.

AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE LE MERCREDI 28 MAI 2014 À 10H

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

DELATTRE LEVIVIER MAROC, Société anonyme au capital de 125.000.000 Dirhams dont le siège social est à Casablanca, km 9 Route de Rabat, Ain Sebaa, immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 18069, convoque ses actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dans les bureaux du siège social le Mercredi 28 Mai 2014 à 10 heures en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'administration sur la gestion et les opérations de l'exercice 2013,
- Rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31/12/2013,
- Approbation des comptes dudit exercice,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2013,
- Affectation des résultats,
- Quitus de sa gestion au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes,
- Approbation des conventions et opérations mentionnées dans le dit rapport,
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes,
- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2014,
- Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités légales.

Il est à rappeler que pour avoir le droit d'assister à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent produire un certificat attestant du dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95, telle que modifiée par la loi 20-05, relative aux Sociétés Anonymes disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription d'un projet de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée. Leurs demandes doivent parvenir au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au Siège Social.

Le projet des résolutions qui seront soumises à cette Assemblée tel qu'il a été arrêté par le Conseil d'Administration du 20 Mars 2014 est le suivant :

Première résolution

L'Assemblée après avoir constaté :

- Qu'elle a été régulièrement convoquée,
- Qu'elle réunit le quorum prévu par la loi,
- Que les actionnaires reconnaissent avoir été convoqués à la présente Assemblée 30 jours avant ce jour,
- Que le rapport des commissaires aux comptes, l'inventaire, le bilan et les comptes de produits et charges concernant l'exercice 2013 ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social 30 jours avant l'Assemblée.

Peut, donc, valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour et donne, en conséquence, décharge de sa convocation régulière au Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Conseil et les comptes sociaux annuels arrêtés au 31 Décembre 2013, se traduisant par un bénéfice net de 17 079 210.34 Dirhams.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, les affectations suivantes du bénéfice net de l'exercice 2013 :

Bénéfice net après impôt = DH 17 079 210.34
Réserve légale = DH 853 960.52
Dividendes aux actionnaires = DH 6 250 000.00
Solde affecté au Report à nouveau = DH 9 975 249.82

L'Assemblée Générale décide de distribuer un dividende de 5 Dhs par action et d'affecter au compte report à nouveau la somme de 9 975 249.82 Dirhams.

Le compte report à nouveau s'établira après affectation du solde de l'exercice 2013 à la somme de 63 568 550.91 Dirhams.

Les dividendes seront mis en paiement à partir du 15/08/2014.

Cinquième résolution

L'Assemblée donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice 2013.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article 56 de la loi 17/95, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer en tant que commissaires aux comptes :

- Cabinet 1 : FIDUMAC, 89, rue Chaouia, Casablanca - Représenté par Monsieur Mohamed TOUHLALI
- Cabinet 2 : FIDAROC Grant Thornton, 47, rue Allal Ben Abdallah, Casablanca Représenté par Monsieur Fayçal MEKOUAR

Et fixe la durée de leurs mandats à trois exercices (2014-2015-2016) lesquels accompliront leurs missions en conformité des dispositions de la loi 17-95.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration fixe à la somme globale brute de 500 000 DH, la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'année 2014.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée générale pour accomplir les formalités qui seront nécessaires, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration